

Le SNJ, premier syndicat de journalistes en France, est au service de tous les journalistes.

Déontologie, juridique, salaires, conditions de travail etc. Pour toutes vos démarches, voici les contacts :

La permanence juridique du SNJ :

Permanences hebdomadaires :

Les jours et horaires des permanences juridiques et action syndicale sont indiqués sur la colonne de droite sur le site : <http://www.snj.fr>.

« Ces permanences sont assurées suivant la disponibilité des équipes (journalistes bénévoles et spécialisés dans ces questions), nous vous invitons donc à vérifier la bonne tenue de chacune de ces permanences en consultant notre agenda. ».

- Courriel : snj@snj.fr
- Site internet : www.snj.fr

La permanence déontologie du SNJ :

• Le SNJ, qui a rédigé en 1918 la charte d'éthique professionnelle des journalistes, mise à jour en 2011, met à disposition de tous les journalistes une permanence d'écoute et de conseils.

• Envoyez un mail à permanencedeontologie@snj.fr en indiquant vos coordonnées (mail et téléphone). Nous nous engageons à conserver la confidentialité de ces informations, sauf accord express du journaliste.

La permanence du SNJ à France Télévisions :

Tous les jours, du lundi au vendredi, nous sommes là pour vous recevoir :

- Sur place, au siège de France Télévisions, pièce D142
- Téléphone : 01 56 22 88 28
- Courriel : SNJ@francetv.fr
- Site internet : snj-francetv.fr

Le SNJ est un syndicat indépendant : il n'est pas affilié à une confédération.

C'est l'assurance de conserver la souveraineté de ses décisions. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents.